

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 23 mai 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement pour un poste de Chargé de mission Enquêtes et statistiques - Rentrée scolaire 2022-2023

Poste vacant :

Un poste de chargé de mission Enquêtes et statistiques est à pourvoir à la rentrée scolaire 2022-2023. Placé sous l'autorité de l'IEN-ASH Conseiller technique départemental pour la scolarisation des élèves handicapés, l'enseignant chargé de mission assurera essentiellement les missions ci-dessous mentionnées :

- Participer à l'ensemble des actions transversales du Pôle école inclusive
- Enquêtes et statistiques

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°3 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant(e) du 1er degré, titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, (ou d'un diplôme équivalent).
La détention du CAFIPEMF serait appréciée.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'Éducation nationale dont ils relèvent **avant le 03 juin 2022**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 10 juin 2022**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **courant juin 2022**.

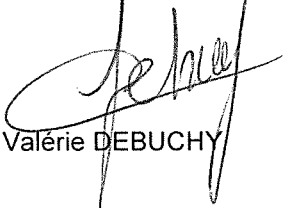
II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,


Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°3**

Chargé de mission Enquêtes et statistiques Pôle école inclusive.

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1er degré titulaire, être titulaire du CAPPEI, CAPA SH, (ou d'un diplôme équivalent).

La détention du CAFIPEMF serait appréciée.

Il sera placé sous l'autorité de l'IEN ASH, conseiller technique départemental. Le lieu d'exercice est basé à la DSDEN de Melun.

Missions :

Statistiques et enquêtes Pôle école inclusive

- Tenir à jour les tableaux de bord départementaux et leur volet académique sur la scolarisation des élèves handicapés, les différentes enquêtes statistiques ministérielles et académiques en partenariat avec les Enseignants Référents, les circonscriptions ASH, la MDPH, la DIPATE, le PAPP, ...
- Pouvoir organiser la transmission des informations et indicateurs demandés sous les formes adaptées
- Gérer et actualiser le contenu du "portail ASH" du site de l'inspection académique en partenariat avec la cellule communication et en collaboration avec les circonscriptions ASH
- Recevoir et assurer la transmission des informations liées à la scolarisation des élèves handicapés entre les acteurs concernés (MDPH, BTPH, ERSEH, services de la DASEN, ...)

Missions :

Participer à l'ensemble des actions transversales du Pôle école inclusive

- Actions d'information, de formation, de conseil, d'expertise, de médiation auprès des personnels de l'éducation nationale (enseignants référents, équipes pédagogiques, équipes de circonscription, auxiliaires de vie scolaire), des usagers et des partenaires
- Actions et projets partenariaux

Compétences :

Le chargé de mission :

- a une expérience de la création et de la gestion de base de données informatiques et du travail à distance ;
- possède de bonnes qualités communicationnelles et organisationnelles (communication orale et écrite, capacité d'écoute et de compréhension, conduite de réunion, compte-rendu, travail dans un environnement complexe et en constante évolution) ;
- a une maîtrise avancée du logiciel Excel, compte tenu des outils actuellement utilisés par la Mission ASH et ses partenaires ;
- possède de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés et plus particulièrement une connaissance des organisations, dispositifs, procédures tant en ce qui concerne l'Éducation nationale que les partenaires institutionnels ;
- s'inscrit dans une démarche de formation permanente, est prêt à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement des élèves handicapés au plan pédagogique, institutionnel et juridique ;
- a de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat et est en mesure de représenter l'institution auprès des différents partenaires de l'Éducation nationale ;
- est amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer des déplacements dans l'académie. Il doit impérativement être titulaire du permis B.
- doit faire preuve d'une grande disponibilité afin de répondre aux besoins du service.